



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu, ce 20 janvier 2025 à 18 h 39 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault  
Siège #2 - Gilles Arbour  
Siège #4 - Yanick Langlais  
Siège #5 - Serge Forest  
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Mélanie Laberge

Est aussi présent Monsieur Mario Besner, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, la mairesse déclare la séance ouverte.

**001-2025-01**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025
- 4 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 485-2025 (TAXATION, TARIFICATIONS, COMPENSATIONS 2025)
- 5 - PROJET DE RÈGLEMENT 485-2025 (TAXATION, TARIFICATIONS, COMPENSATIONS 2025)
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Yanick Langlais  
Il est résolu :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

**002-2025-01**

**3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorerie a préparé un budget contenant les dépenses anticipées et les revenus équivalents pour l'année 2025.

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**  
**Dûment appuyée par : Marilyne Perreault**  
**Il est résolu :**

**QUE** Le conseil municipal adopte le Budget 2025 montant des revenus et dépenses équilibrées de 4 633 039,00 \$, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**003-2025-01**

**4 - Avis de motion - Règlement 485-2025 (Taxation, tarifications, compensations 2025)**

Avis de motion est donné par **Gilles Arbour**, que lors d'une séance subséquente du conseil, sera adopté le Règlement numéro 485-2025 concernant la taxation, la tarification et les compensations 2025.

Mario Besner fait lecture du projet de règlement 485-2025, séance tenante.

**004-2025-01**

**5 - Projet de Règlement 485-2025 (Taxation, tarifications, compensations 2025)**

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers**  
**Dûment appuyée par : Yanick Langlais**  
**Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le projet de règlement 485-2025 (Taxation, tarifications, compensations 2025).

Adoptée à l'unanimité

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

**005-2025-01**

**7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

**Suivant la proposition de : Serge Forest**  
**Dûment appuyée par : Pierre Desrochers**  
**Il est résolu :**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 18 h 42.

\_\_\_\_\_  
Émilie Boisvert  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mario Besner  
Directeur général par intérim et  
greffier-trésorier par intérim